



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 20 janvier 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **RN 12 – Aménagement de la déviation de Fougères-Beaucé Lancement d'une concertation publique**

L'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères présente des enjeux importants en matière de desserte du territoire, de sécurité et de résorption des nuisances. Les réflexions menées à l'échelle de cet itinéraire de 110 km ont conduit à identifier divers aménagements prioritaires, dont la déviation de l'agglomération de Beaucé en Ille-et-Vilaine. Ce projet a ainsi été inscrit dans le Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 pour la région Bretagne pour un montant de 1 M€ permettant de conduire les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

Dans ce cadre, la DREAL Bretagne a entamé les études préalables à la déclaration d'utilité publique et, après un diagnostic technique et environnemental complet, a étudié différentes variantes de tracé.

Sur la base de ces études, **une concertation publique sur ce projet est organisée du 30 janvier au 3 mars 2017.**

Les objectifs de cette concertation sont :

- > **Inform**er le plus largement possible tous les publics concernés par le projet
- > **Écouter** les avis de la population et de ses représentants
- > **Dialoguer** pour enrichir le projet d'aménagement.

Au terme de la concertation, il s'agira pour l'État de retenir une variante qui sera approfondie. Un bilan de la concertation sera établi et rendu public.

#### **Comment s'informer ?**

Pendant toute la durée de la concertation, il est possible de consulter le dossier correspondant qui présente les études menées et les scénarios d'aménagement étudiés :

- directement dans les mairies de Fougères, Beaucé, Fleurigné, La Selle-en-Luitré, Javené, La Chapelle-Janson et Lécousse.
- en le téléchargeant sur le site de la DREAL Bretagne :  
[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)

**Contacts presse :**

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**  
Mission Communication : Marie Vergos – 02 99 33 42 11

Chacun est également invité à participer aux réunions publiques organisées les :

**31 janvier 2017 à 18h30,**  
salle des fêtes de Fleurigné

et

**28 février 2017 à 20h30**  
salle Lancelot à La Selle-en-Luitré

Les services de la DREAL organiseront enfin une **permanence**, pour répondre aux questions ou prendre note des demandes, **le 7 février 2017 de 10h à 16h30**, à la mairie de Beaucé.

### ***Et pour participer ?***

Chacun est invité à faire connaître son opinion ou poser ses questions :

- par courriel à l'adresse suivante : [rn-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr)
- dans les registres d'expression disponibles dans les mairies de Fougères, Beaucé, Fleurigné, La Selle-en-Luitré, Javené, La Chapelle-Janson et Lécousse, pendant la période de concertation et consultables pendant les horaires d'ouverture des mairies
- ou par courrier postal à l'adresse de la DREAL :  
*Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL)*  
*Service Infrastructure, Sécurité, Transports*  
*L'Armorique 10, rue Maurice Fabre - CS 96515*  
*35065 RENNES CEDEX*

**Contacts presse :**

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**  
Mission Communication : Marie Vergos – 02 99 33 42 11